



## Note d'information 7: Projet de loi C-81 - *Loi canadienne sur l'accessibilité* Indépendance

### **Comment le projet de loi C-81 résout-il actuellement ce problème?**

En vertu du projet de loi, l'Organisation canadienne d'élaboration des normes d'accessibilité (ACADO), le commissaire à l'accessibilité et d'autres organismes clés ne sont pas indépendants du gouvernement. Bon nombre de ces agences relèvent directement du gouvernement.

### **Pourquoi est-ce préoccupant?**

Le gouvernement du Canada est la plus grande organisation qui devra se conformer à la *Loi canadienne sur l'accessibilité*. Les agences responsables de la surveillance et de l'application de la législation doivent être indépendantes du gouvernement, de sorte qu'elles soient libres d'appliquer la loi sans être gênées par la politique du gouvernement au pouvoir. Sans indépendance, il peut sembler que le gouvernement influence la manière dont la loi est mise en œuvre et appliquée. Cela affaiblirait considérablement la *Loi canadienne sur l'accessibilité*.

### **Comment le projet de loi C-81 devrait-il être modifié?**

- Il doit être clair que CASDO et le commissaire à l'accessibilité sont des entités indépendantes, qui relèvent toutes deux du Parlement plutôt que du ministre.
- Il doit autoriser le ministre à émettre uniquement des instructions générales non contraignantes à CASDO.
- Il doit prévoir des nominations à durée déterminée des administrateurs de CASDO, avec révocation sur la base d'une norme de compétence.
- Il doit obliger les personnes handicapées à être représentées dans les comités du CASDO qui élaborent des normes d'accessibilité.

### **Points de plaidoyer supplémentaires:**

Nous demandons aux sénateurs d'appuyer les modifications pour faire en sorte que CASDO, le commissaire à l'accessibilité et d'autres agences clés jouissent d'une réelle indépendance opérationnelle par rapport au gouvernement du Canada. Il s'agit d'un changement important nécessaire pour renforcer le projet de loi C-81 et veiller à ce qu'il soit mis en œuvre et appliqué indépendamment du gouvernement qui détient le pouvoir.